

# CIRCULAIRE DE RENTRÉE SCOLAIRE

## LA PRIORITÉ MINISTÉRIELLE : DÉTRUIRE L'ÉCOLE

La Première Ministre Borne a confirmé lors de sa déclaration de politique générale que son gouvernement « continuera la refondation de l'école, entamée lors du dernier quinquennat ». C'est bien dans la continuité avec la politique de J-M Blanquer que le ministre P. Ndiaye publie sa première circulaire de rentrée 2022.

Il confirme toutes les contre-réformes Blanquer du baccalauréat, du lycée et Parcoursup et entend généraliser l'expérimentation marseillaise. Pour y parvenir, dans sa circulaire, il écrit « À l'automne, des réflexions collectives associant nos partenaires seront engagées au sein des équipes, à partir du projet de [...] de leur établissement, afin qu'elles puissent identifier leurs atouts, leurs difficultés et leurs besoins [...] pour encourager et accompagner les initiatives ». Ainsi, pour bâtir son « école du futur », le ministre entend intégrer parents et personnels à l'application de sa politique visant à déroger au socle de l'École la même pour tous : en finir avec les programmes et horaires nationaux disciplinaires, les diplômes nationaux, les statuts et les droits des personnels.

### AU NIVEAU SIXIÈME : LES PROFESSEURS DES ÉCOLES PEUVENT BIEN FAIRE LE JOB !

Le ministre écrit dans sa circulaire : « Cette année, les collèges expérimenteront [...], de nouvelles organisations pédagogiques en classe de sixième pour mieux accompagner la transition entre l'école et le collège, donner sa pleine cohérence au cycle 3 et renforcer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux, notamment en mathématiques. ». Ainsi, à la rentrée 2022, dans de nombreux collèges, les classes de sixième ouvrent avec seulement 12 ou 13 des 26 heures dues aux élèves. Pour les équipes, c'est débrouillez-vous, mettez en barrette et supportez 33 ou 34 élèves par classes. De même, certains postes pourront être supprimés en vue de permettre l'intervention de professeurs des écoles, au titre qu'ils sont « multimatières », pour réduire les coûts. Cette organisation « expérimentale » s'inscrit dans les programmes par cycles (le cycle 3) et doit être dirigée par les conseils école-collèges.

### ORIENTER LES ÉLÈVES VERS LE MARCHÉ DU TRAVAIL DÈS LA CINQUIÈME

Sous couvert d'orientation des élèves et « d'ouverture aux métiers et au monde professionnel », les collèges pourront proposer « de nouvelles activités de découverte des métiers à partir de la classe de cinquième et tout au long du cycle 4, qui pourront prendre la forme de visites d'entreprises, de mini-stages, de rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité ». Il s'agit pour le gouvernement de préparer les élèves aux futurs besoins en recrutement dans les entreprises en animant « la relation entre l'école et le monde professionnel sur leur territoire ». Ainsi, les « comités locaux écoles-entreprises »

sont déjà en place afin de « répondre aux attentes réciproques de l'éducation nationale et de l'entreprise ». Pour le ministre Ndiaye, l'École ne doit plus être un lieu de transmission des connaissances mais l'antichambre au marché du travail. C'est un changement de paradigme.

### L'EPS SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE : LE REMPLACEMENT DES PROFESSEURS PAR DES ANIMATEURS SPORTIFS

Le ministre Ndiaye demande à ce que « les collègues volontaires [mettent] en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de pouvoir faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, dans des clubs ou associations sportives. ». Ainsi, au sein même des collèges, des animateurs associatifs vont cohabiter avec les professeurs d'EPS, fonctionnaires d'État. Pour bientôt les remplacer par les premiers ? Le ministre a d'ailleurs tout prévu en permettant que les AESH puissent travailler sur ce temps périscolaire.

### L'ÉVALUATION PERMANENTE : C'EST LA CONTRACTUALISATION DE TOUS LES PERSONNELS

Le ministre maintient et poursuit la campagne d'évaluation des collèges et des lycées afin « d'entrer dans la culture de l'évaluation ». Chaque évaluation d'établissement est le moyen de réécrire le projet local d'établissement en tentant d'associer personnels et parents à la mise en place d'une école locale, et d'une certaine manière, au passage d'une École la même pour tous à un fonctionnement associatif privé où les missions des personnels sont définies localement. C'est « l'école du futur » !

### UNE AUTONOMIE RENFORCÉE

« Il serait illusoire de croire que les solutions seraient identiques, partout, sur tous les territoires. L'égalité réelle, c'est adapter notre action en fonction des situations locales et des besoins des élèves. « Marseille en grand » lancé par le président de la République l'année dernière a ouvert la voie » explique E. Borne dans son discours de politique générale. Sa feuille de route comme celle d'E. Macron, c'est réduire en miettes l'École.

### Pour le SNFOLC et la FNEC FP-FO des mesures d'urgence doivent être prises :

- ▶ concours exceptionnels à bac+3
- ▶ augmentation du point d'indice à hauteur de 25 % pour faire face à l'inflation galopante
- ▶ abrogation des réformes du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup
- ▶ aucune remise en cause des droits, les projets du ministre ne doivent pas voir le jour
- ▶ non à « l'école du futur »

Un préavis de grève national est déposé.